



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le 27 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 H 50.

Conseillers présents : Mrs DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER – MERCIER –  
Mmes ANDRIEUX M.C. – ANDRIEUX M. – PERRIER-REPLEIN – KEY –

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEUX Michèle.

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Ordre du jour :

### **1° : Approbation du C.R. de la réunion du 10 Février 2017 :**

Après lecture, Le conseil municipal approuve le compte –rendu de la réunion du 10 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

### **2° Devis d'étude de sol pour construction de la boulangerie :**

Le contenu de ce devis a été réalisé en collaboration avec le cabinet d'architecture de Monsieur HALLER. Ce dernier est le mieux à même de définir ce qu'il souhaite et qui répond aux exigences de la loi. Je vous propose de valider ce devis d'un montant de 2 237,40 € H.T., soit 2 684,88 € TTC. Si acceptation, il sera adressé au plus tôt au pétitionnaire pour qu'il puisse réaliser l'étude. Cette dernière est la condition pour demander le permis de construire. A partir de la date de l'ordre de service, un délai de 15 jours, puis le rapport sous 10 jours.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis d'OPTISOL et en avoir débattu, autorise le maire à signer le devis et l'adresser à l'organisme sélectionné.

Adopté à l'unanimité.

### **3° Sélection et devis pour la mission SPS et contrôle technique pour la boulangerie :**

Nous avons fait un appel d'offres pour ces deux missions. 3 sociétés ont été contactées : Bureau VERITAS, l'APAVE , la SOCOTEC. L'estimation de cette mission par le cabinet HALLER était de 5 399, 66 € HT. La Commission Appel d'Offre a étudié les devis et propose de retenir la SOCOTEC, sur les conseil du cabinet Haller pour un montant de 5 665,00 € HT. Les deux autres pétitionnaires étaient plus chers.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des candidatures et de l'étude comparative du cabinet d'architecte, autorise le maire à signer le devis au profit de la société SOCOTEC, pour réaliser la double mission : Mission contrôle technique, mission sécurité et protection de la santé.

Adopté à l'unanimité.

### **4° Approbation du compte de gestion établi par le comptable du trésor public :**

Commentaire et analyse du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des données du compte de gestion de la commune et en avoir débattu, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

### **5° Approbation du compte de gestion de l'assainissement collectif :**

Commentaire et analyse du compte de gestion.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des données du compte de gestion de l'assainissement collectif et en avoir débattu, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

## **6° Approbation du compte de gestion du lotissement « LES MILLASSES » :**

Commentaire et analyse du compte de gestion.

Le Conseil Municipal , après avoir pris connaissance des données du compte de gestion du lotissement « LES MILLASSES » et en avoir débattu, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

## **7 ° Vote du compte administratif 2016 de la commune :**

Vue section fonctionnement :

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 137 593,04 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 176 593,04 €.

Le résultat net de l'exercice 2016 est donc de :  $176\,593,04 - 137\,448,71 = 39\,144,33\text{€}$

Le résultat définitif global du budget commune est de :  $152\,256,62 + 39\,144,33 = 191\,400,95\text{€}$

Vue section investissement :

Les dépenses d'investissement, sous forme d'opérations, sont d'un montant de 56 820,87 € alors qu'en 2015 elles « n'étaient que » d'un montant de 40 889,27 €. Trois opérations d'investissement réalisées dans l'exercice.

Les recettes sont faibles, elles ne représentent que 23 995,47 €. Le déficit est donc, pour le seul exercice 2016 de  $(56\,820,87 - 23\,995,47 = 32\,825,40)$ . Le bilan 2015 laisse un report R001 (excédentaire) = 24 577,03 €. Ce qui donne un résultat global de la section de = - 8248,37 €, qui sera donc le report 2016 au D00A de la section. (Donc un déficit). Les restes à réaliser sont d'un montant de 47 358,61 €.

Au 1068 du budget 2017 nous mettrons un montant de 55 606,98 €  $(47\,358,61 + 8\,248,37)$ .

RAPPEL : Le compte administratif étant établi sous la responsabilité du maire, ce dernier peut participer à la présentation et au débat mais n'est pas autorisé à le signer et surtout ne DOIT PAS participer au vote.

Dans cette hypothèse le maire demande à l'assemblée de désigner, pour le vote des TROIS comptes administratifs présentés, un Président de séance.

Présidente désignée : JOSETTE PERRIER-REPLEIN

Le nombre de votants sera donc de : 7

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du compte administratif et après en avoir débattu, vote le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

### **8° Vote du compte administratif 2016 de l'assainissement :**

Vue de la section fonctionnement :

Les dépenses sont d'un montant de 13 180,23 € et les recettes d'un montant de 16 424,05 € de qui fait un excédent de gestion de + 3 243,82 €. Le report du bilan 2015 est un excédent de 19 860,94 €. Donc le bilan global en section de fonctionnement est de :  $3\,243,82 + 19\,860,94 = 23\,104,76$  €.

Les recettes sont uniquement produites par le service rendu aux « raccordés » du tout à l'égout.

Il n'y a pas d'investissement dans cette section. Les charges et les recettes ne sont dues qu'à des charges financières et une opération d'ordre entre sections et des recettes au 1068 = Excédent de fonctionnement capitalisé et une opération d'ordre entre sections.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du compte administratif et après en avoir débattu, vote le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

### **9° Vote du compte administratif du lotissement « LES MILLASSES » :**

Vue section d'investissement :

Recettes : prévisions budgétaires totales : 35 398,00

Dépenses : Autorisations budgétaires totales : 35 398,00

Vue section de fonctionnement :

Recettes budgétaires totales : prévisions budgétaires totales : 16 928,56

Dépenses : Autorisations budgétaires totales : 16 928,56

Résultat de l'exercice : 0,00

Le conseil municipal ayant pris connaissance du compte administratif et après en avoir débattu, le vote.

Adopté à l'unanimité.

**10 ° Attribution de subventions aux associations :**

Le maire, après en avoir débattu avec la commission finances, propose à son conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- Maire sans frontière : 50 € - Téléthon 250 € - Association Sportive de Foot 2 000€ (compris 400 € ligne électrique pompe arrosage) – Association pêche 600 € - Club Foot RIBERAC 100 € - Institut BERGONIÉ 200 € - Judo club RIBERAC 200 € - Maison Familiale VANXAINS 50 € - Société de Chasse 700 € (rattrapage subvention de base 600 € l'an dernier).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations , au titre de l'exercice 2017 .

NOTA : Michèle ANDRIEUX et Josette PERRIER-REPLEIN étant membres d'une des associations «subventionnables», s'abstiennent de participer au débat et ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

**11 ° Signature du bail commercial du « VIN DOUX » :**

Délibération qui consiste à autoriser Mr le Maire, Jean-Louis DUPRAT, à signer le bail, devant Notaire.

Adopté à l'unanimité.

**12° Vote des taux des Impôts directs (T.H. T.F.B. T.F.N.B.) :**

Taxe Habitation 2016 taux 10,50 proposé pour 2017 (-7,5%) soit 9,71

Taxe Foncière bâti 2016 taux 11,88 proposé pour 2017 (-7,5) soit 10,99

Taxe Foncière non bâti 2016 taux 40,26 proposé pour 2017 (-7,5%) soit 37,24

Adopté à l'unanimité.